

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 30 mai 2017 portant maintien dans un grade et un emploi
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1715890A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 conférant un grade à un officier recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant affectation d'un officier commissionné recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2013 portant maintien dans son grade et son emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Charles Piroux (NIGEND: 312590 - NLS: 8092434 - NID: 9061040430) est maintenu au grade de commandant, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi d'inspecteur hygiène et sécurité, au sein du groupe des inspecteurs santé et sécurité de l'inspection générale de la gendarmerie nationale à Arcueil, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} novembre 2017.

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est admis au premier échelon exceptionnel du grade de commandant à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD